

ENTENTE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE L'ASSURÉ PAR L'ASSURÉ ET AUTORISANT L'ASSUREUR À NÉGOCIER UN RÈGLEMENT

Entre : (assuré)

et (assureur) relativement à un
accident d'automobile survenu le

20..... à ou près de

(année)

et à la police d'assurance responsabilité automobile n°

délivrée par l'assureur à l'assuré et aux réclamations présentées par

.....
.....
.....

ci-après appelés les « demandeurs ».

1. L'assuré comprend que les réclamations sont présentées contre lui par les demandeurs et que l'assureur peut être déclaré responsable envers les demandeurs uniquement aux termes de l'article de la Loi sur les assurances de

2. L'assuré autorise l'assureur à payer et à régler les demandes suivantes :-

à \$

à \$

3. L'assuré convient que l'assureur ne serait pas responsable, autrement que par l'article, de payer les réclamations énumérées ci-dessus.

4. En contrepartie du paiement et du règlement par l'assureur des réclamations énumérées ci-dessus, l'assuré accepte et promet de rembourser à l'assureur le montant total de \$ comme suit :

.....
.....

En cas de défaut de payer, le solde devient dû et payable immédiatement.

5. L'assuré comprend, convient et admet irrévocablement qu'il est responsable envers les demandeurs pour les dommages qu'ils ont subis, que lesdits montants sont des montants raisonnables à payer aux demandeurs respectifs et qu'il est responsable du remboursement desdits montants à l'assureur.

En foi de quoi les parties ont dûment signé la présente

le 20
(année)

Signé à : le

20.....en présence de :

..... SCEAU
(témoin)

..... SCEAU
(témoin) (Inscrire le nom de l'organisation et le titre du signataire si l'assuré nommé n'est pas un particulier)